

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Bureau Communautaire : 26

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2016.04.01/79

1<sup>ère</sup> séance de l'année 2016

**Autorisation à donner au Président pour signer  
le protocole transactionnel de la maîtrise  
d'œuvre dans le cadre de l'opération de  
« réhabilitation et de modernisation  
du Centre des Arts et de la Culture »**

Mercredi 4 mai 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 4 mai, à 10 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence à Pointe-à-Pitre, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 26 avril 2016.

| Présents: 14                                   |                     |                                   |
|--|---------------------|-----------------------------------|
| Président                                      |                     |                                   |
| M. Éric  | JALTON              |                                   |
| Vice-Présidents                                |                     |                                   |
| M. Jacques                                     | BANGOU              | 1 <sup>er</sup> Vice-Président    |
| M. Georges                                     | DAUBIN              | 2 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| M. Rosan                                       | RAUZDUEL            | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| Mme Hélène                                     | MOLIA-POLIFONTE     | 4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Suzelle                                    | SEVILLE             | 5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Murielle                                   | JABES               | 7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| M. Fred  | EUSTACHE            | 10 <sup>ème</sup> Vice-Président  |
| M. Dominique                                   | BIRAS               | 11 <sup>ème</sup> Vice-Président  |
| Mme Claudine                                   | CHALUS              | 12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| Mme Renée-George                               | NABAJOTH-DELOUMEAUX | 14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| Conseillers Communautaires - Membres du Bureau |                     |                                   |
| Mme Marie-Camille                              | MOUNIEN             |                                   |
| M. Justin                                      | DESSOUT             |                                   |
| Mme Francesca                                  | FAITHFUL            |                                   |

| Excusée représentée : 1  |
|--|
| <b><u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u></b><br>Mme Corinne PETRO<br>Procuration à Mme Claudine CHALUS |

| Excusés non représentés : 8  |
|--|
| <b><u>Vice-Présidents :</u></b><br>Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)<br>Mme Maguy CELIGNY (9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)<br>Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)<br>M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président) |
| <b><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></b><br>M. Fabert MICHELY<br>Mme Lyliane PIQUION<br>Mme Josiane GATIBELZA<br>M. Michel RINÇON  |

| Absents : 3  |
|--|
| <b><u>Vice-Présidents :</u></b><br>M. Georges BREDET (8 <sup>ème</sup> Vice-Président)                           |
| <b><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></b><br>Mme Marlène MELISSE-MIROITTE<br>M. Max CELIGNY |

Le secrétariat de séance est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL* conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 28 octobre 2015;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1-** De soumettre au vote du Conseil Communautaire l'autorisation à donner au Président pour signer le protocole transactionnel de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de « *réhabilitation et de modernisation du Centre des Arts et de la Culture* » au vu de l'avis du Cabinet d'Avocats de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

18 MAI 2016

Le Président

▪ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le

19 MAI 2016

▪ Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le

19 MAI 2016

▪ Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

19 MAI 2016

▪ Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le

19 MAI 2016

▪ Délibération transmise à la Comptable Public, le

19 MAI 2016

